



UNIL | Université de Lausanne
Décanat SSP
bâtiment Anthropole bureau 5141
CH-1015 Lausanne

Stages en milieux professionnels pour étudiant-e-s en Science politique

Faculté des SSP, Anthropole, 1015 Lausanne

Personne de contact :

Madame Céline Grandjean
Conseillère aux études pour les étudiant-e-s en science politique

Tél. 021 / 692 31 14
E-Mail : celina.grandjean@unil.ch

Faculté des sciences sociales et politiques (SSP)
Décanat SSP



Tél.+41 21 692 31 14 | Fax.+41 21 692 31 15 | celina.grandjean@unil.ch

1. Quelques points de repère utile à la préparation d'un stage

1.1. Pourquoi choisir un stage ?

Les étudiant-e-s en Maîtrise universitaire en Science politique ont la possibilité d'effectuer un stage auprès d'une organisation professionnelle, d'une administration publique ou d'une personne (par exemple un-e député-e). Le stage peut être validé en lieu et place d'un enseignement du groupe à choix de l'orientation spécifique.

Ce dossier doit permettre à l'étudiant-e de connaître la marche à suivre afin de valider un stage dans le cadre de sa Maîtrise en Science politique. En outre, il met à disposition l'ensemble des documents nécessaires à la préparation du dossier de stage.

1.2. Objectifs du stage

L'objectif principal du stage de maîtrise est la facilitation du passage à l'emploi, il doit permettre la rencontre entre les étudiant-e-s et le monde professionnel. Le but étant la mise en pratique des apprentissages théoriques et méthodologiques assimilés durant le cursus universitaire dans un domaine spécifique.

Afin de répondre au mieux à cet objectif, il est important que l'étudiant-e s'interroge sur les secteurs d'activités dans lesquels il ou elle souhaite travailler et sur les compétences acquises dans le cadre de ses études qu'il ou elle souhaite mettre en pratique.

1.3. Conditions de stage

Faire un stage d'une durée d'au moins 6 semaines, plein temps. Si l'engagement est à temps partiel, la durée du stage doit être équivalente à 6 semaines à plein temps (par exemple, trois mois à 50%).

Le/la stagiaire participe soit au travail ordinaire de l'entreprise, l'administration ou l'institution (intégration dans un service particulier pendant toute la durée du stage ou circulation dans les différents services), soit participe à un projet ponctuel utile à celle-ci (enquête, recherche ciblée, campagne d'information...).

Etre encadré-e durant son stage par un-e maître de stage, en principe de formation universitaire et obtenir la caution académique d'un-e enseignant-e de la Faculté. Le stage comprend la signature par les trois parties engagées d'une convention de stage.

Elaborer un rapport de stage écrit d'une quinzaine de pages, dont la thématique aura un lien étroit avec le champ d'action dans lequel se déroule le stage.

Faire évaluer, dans un délai de 3 mois dès la fin du stage, le rapport écrit conjointement par le/la maître de stage et par l'enseignant-e responsable au sein de la Faculté.

1.4. Modalités et démarches administratives

Le contenu des stages pouvant fortement varier selon le secteur ou l'entreprise, le projet de stage doit être préalablement validé par un-e enseignant-e de l'IEPI, qui assurera le suivi de l'étudiant-e stagiaire.

Une convention de stage doit être signée entre l'étudiant-e, l'employeur-e et l'enseignant-e. Elle définit les conditions de déroulement du stage et les tâches à accomplir durant le stage. En outre, l'étudiant-e et l'enseignant-e fixent par écrit les objectifs du stage et la teneur du rapport de stage qui devra être remis à l'enseignant-e pour conclure le stage et obtenir les crédits de stage.

Les éventuelles règles découlant de la place de stage (règlement de l'employeur-e, clause de confidentialité, etc.) doivent être scrupuleusement respectées par l'étudiant-e. L'enseignant-e assurant le suivi du stagiaire n'assume aucune responsabilité directe ou indirecte en cas de manquements de ce-tte dernier-e.

1.5. Recherche d'un poste de stage

L'étudiant-e peut faire une demande de stage spontanée auprès d'une entreprise, une administration ou organisation non gouvernementale à laquelle l'étudiant-e porte un intérêt particulier.

La prise de contact avec un-e enseignant-e peut également permettre de trouver des postes de stages dans la mesure où l'enseignant-e peut avoir des contacts dans une entreprise, une administration ou un autre type d'organisation.

Finalement, nous recommandons aux étudiant-e-s de profiter des services de l'association profilage et du service d'orientation et conseil de l'UNIL (SOC) pour trouver un poste de stage. Toutes les informations sont disponibles sur le site de l'université de Lausanne à l'adresse : www.unil.ch/profilages ou www.unil.ch/soc.

1.6. Réalisation du stage

Il est fortement recommandé au stagiaire, à la stagiaire, de réunir les documents nécessaires à la rédaction du rapport de stage dès le début du stage. Les informations ainsi récoltées faciliteront la rédaction du rapport final et favoriseront l'obtention d'une évaluation positive du stage.

Si des conflits devaient se produire durant le stage, le/la stagiaire est tenu-e à en faire part au plus tôt à l'enseignant-e responsable du stage afin d'envisager des solutions pour améliorer le déroulement du stage. Il en va de même pour le cas où le/la stagiaire effectuerait des tâches différentes de celles prévues dans le contrat de stage. Cela évitera de nombreux désagréments au moment de la rédaction du rapport de stage et de l'évaluation du stage.

1.7. Rapport de stage

Le rapport de stage est conçu comme un travail académique, pour cette raison, il doit respecter certaines règles scientifiques. Il doit tenter d'apporter une contribution à la connaissance du sujet et du domaine étudié. L'étudiant-e est amené-e à montrer ces compétences analytiques et réflexives sur un thème empirique.

Le rapport de stage est un bilan critique de l'expérience acquise durant le stage, il doit faire preuve de regard critique en rapport à la tâche accomplie. Il mettra en relation les buts visés par le stage et les résultats obtenus. Il doit permettre de mettre en rapport des concepts théoriques acquis durant le cursus universitaire et assimilés durant le stage.

Il est important de noter que le rapport de stage ne peut pas être un simple compte-rendu des tâches effectuées durant le stage. Même si la rédaction du rapport de stage dépend du type de tâche que l'étudiant-e accomplit durant le stage et du contrat de stage signé avec un-e enseignant-e.

1.8. Validation du stage

La validation du stage se fait par l'enseignant-e suite à l'évaluation du rapport de stage. Le rapport de stage se présente sous la forme d'un séminaire dont le contenu est défini conjointement par l'enseignant-e et l'étudiant-e avant le début du stage, lors de la signature du contrat de stage. Le cahier des charges, ainsi que le contenu du rapport sont consignés par écrit et inclus dans le dossier de stage.

En fonction des critères déterminés lors des rencontres préalables au stage, l'enseignant-e évalue le rapport de stage. L'obtention de la mention « réussite » donne droit à 6 crédits ECTS qui seront validés dans le groupe à choix de l'orientation spécifique.

Le terrain étudié lors du stage peut, en accord avec l'enseignant-e, être utilisé pour la rédaction du mémoire de Maîtrise. Dans ce cas, le rapport de stage ne peut pas être assimilé, ni substitué au travail requis dans le cadre du mémoire de Maîtrise.

2. Rappel des étapes du stage

- 1) Les étudiant-e-s qui souhaitent faire valider un stage dans leur programme de Maîtrise en Science politique entreprennent les démarches nécessaires à la recherche et l'obtention d'une place de stage.
- 2) Le projet de stage doit être validé par un-e enseignant-e de l'IEPI, (professeur-e, maître d'enseignement et de recherche, maître assistant-e, chargé-e de cours) qui assurera le suivi de l'étudiant-e stagiaire.
- 3) Le contenu et l'organisation du stage sont établis conjointement par le maître de stage et l'enseignant-e responsable et sont précisés par écrit. Le document contenant ces informations (feuille de stage) est à remettre à la conseillère aux études.
- 4) A l'issue du stage, l'étudiant-e doit présenter un rapport écrit, d'environ 15-20 pages (de 2500 signes par pages), dans un délai de 3 mois après la fin du stage.
- 5) L'évaluation du rapport de stage est effectuée par l'enseignant-e. Le maître de stage est tenu de fournir une évaluation sur le travail fourni par l'étudiant-e durant son activité.
- 6) L'évaluation de l'enseignant-e est rapportée dans un document écrit (rapport d'évaluation) où figure la mention « réussite » ou « échec ». Il doit être adressé à la conseillère aux études. Si le stage est réussi, les crédits ECTS relatifs au stage sont validés dans son cursus.
- 7) En cas de litige, l'étudiant-e fait appel en première instance à la Commission de recours de la Faculté des Sciences sociales et politiques.
- 8) L'étudiant-e évalue son stage et fait parvenir le document d'évaluation à la conseillère aux études¹.

3. Dossier de présentation à l'attention des employeur-e-s

¹ Tous les documents sont disponibles à la fin de ce dossier de présentation.

Depuis 1999, les étudiant-e-s de l'Université de Lausanne en science politique et en sciences sociales ont la possibilité d'inclure, dans leur programme d'études (licence, master) un stage en milieu professionnel.

L'objectif des stages est de permettre à nos étudiant-e-s d'acquérir une expérience professionnelle dans un domaine d'activité qui les intéresse et qui soit en lien avec leur formation académique. Effectuer un stage est un atout réel qui permet à l'étudiant-e de s'impliquer et de se situer davantage par rapport au monde du travail, et bien sûr d'aborder la passerelle entre la vie académique et professionnelle.

Si vous avez une place de stage à offrir à un étudiant en sciences sociales et politiques, l'association « profilage » se fera le plaisir de fonctionner comme relais auprès des étudiants : www.unil.ch/profilages.

Le présent document a pour but de spécifier brièvement le profil des étudiant-e-s et de vous informer de la pratique qui se dégage quant à l'organisation et le contenu des stages, afin qu'ils soient inclus dans le cursus d'études des étudiant-e-s.

3.1. Profil des étudiant-e-s

Au cours de leurs études, les étudiant-e-s en sciences sociales et politiques ont suivi des enseignements dans les domaines suivants :

- communication, culture, médias, image
- politique suisse, institutions politiques comparées, relations internationales, politiques publiques
- sociologie politique et études électorales
- anthropologie, sociologie, éducation, études genre (rapports hommes / femmes), politique sociale, migration
- statistiques, mathématiques, techniques d'enquête et de recherche

Ils/elles peuvent mettre à disposition du monde professionnel des compétences telles que :

- la facilité dans la rédaction de textes
- l'analyse et synthèse
- la capacité à assimiler rapidement des informations et à les transmettre
- l'utilisation d'outils informatiques
- Connaissances empiriques, théoriques et méthodologiques

3.2. Organisation du stage

Les lieux de stage peuvent être des entreprises privées, des institutions et des administrations publiques ou para-publiques.

Pour faire valider un stage dans son cursus d'études, l'étudiant-e doit remplir les conditions suivantes :

- Faire un stage d'une durée d'au moins 6 semaines. Si l'engagement est à temps partiel, la durée du stage doit être équivalente à 6 semaines à plein temps (par exemple, trois mois à 50%).
- Etre encadré-e durant son stage par un-e maître de stage, en principe de formation universitaire et obtenir la caution académique d'un-e enseignant-e de la Faculté.
- Elaborer un rapport de stage écrit d'une quinzaine de pages, dont la thématique aura un lien étroit avec le champ d'action dans lequel se déroule le stage.
- Faire évaluer, dans un délai de 3 mois dès la fin du stage, le rapport écrit conjointement par le/la maître de stage et par l'enseignant-e responsable au sein de la Faculté.

Le/la stagiaire participe soit au travail ordinaire de votre entreprise, administration ou institution (intégration dans un service particulier pendant toute la durée du stage ou circulation dans les différents services), soit participe à un projet ponctuel utile à celle-ci (enquête, recherche ciblée, campagne d'information...). Il importe que le stage soit formateur, et par-là, la présence du maître du stage est essentielle afin d'encadrer et accompagner le/la stagiaire vers une autonomie croissante.

Les stages effectués par nos étudiant-e-s sont généralement rémunérés ou défrayés. L'employeur fixe le montant de la rémunération.

CONTRAT

Entre

(ci-après "l'organisation partenaire")

Et

Master en science politique
Université de Lausanne
Représentée par l'Enseignant

M/Mme _____

(ci-après "l'Enseignant")

Et

M/Mme _____

(ci-après le "Stagiaire")

1. OBJET DU CONTRAT

1.1 M/Mme _____, participant/e au programme de master (Maîtrise universitaire) en science politique, est engagé/e par l'organisation partenaire en tant que Stagiaire, afin d'effectuer un stage dans le cadre du master en science politique.

1.2 Le stage débutera le _____ et se déroulera conformément au programme de stage annexé (description du lieu, des activités et tâches au sein des département(s) / service(s) concerné(s) et autres modalités particulières).

1.3 L'activité du Stagiaire est placée sous la responsabilité d'un responsable au sein de l'organisation partenaire en la personne de _____ (ci-après le "Maître de stage")

Par ailleurs, le Stagiaire bénéficiera également, tout au long du stage, d'un suivi régulier de la part d'un enseignant du master en science politique en la personne de _____ (ci-après "l'Enseignant").

- 1.4 Le Stagiaire est tenu de rédiger un rapport de stage se rapportant au travail accompli au sein de l'organisation partenaire ou à un sujet qui s'y rattache. Le sujet de ce rapport est déterminé par le Stagiaire, d'entente avec l'Enseignant. Il doit en outre être approuvé par l'organisation partenaire.

La préparation et la rédaction du rapport de stage seront effectuées en dehors du temps de travail du Stagiaire en faveur de l'organisation partenaire.

Le rapport de stage sera évalué par l'Enseignant et le Maître de stage.

La décision finale de validation du rapport dans le cursus d'études revient à l'Enseignant.

- 1.5 Au terme du stage, l'activité et les prestations du Stagiaire seront évaluées par l'organisation partenaire.

De son côté, le Stagiaire pourra fournir à l'Enseignant et à l'organisation partenaire une appréciation portant sur les expériences acquises pendant le stage.

2. CONFIDENTIALITE

- Le Stagiaire est soumis à une stricte obligation de confidentialité concernant tout ce dont il a eu connaissance pendant le stage.
- Sont en outre réservées d'autres règles spécifiques éventuelles régissant l'activité de l'organisation partenaire.

Le Stagiaire et l'Enseignant s'engagent à maintenir la plus stricte confidentialité à propos de toutes informations dont ils auraient connaissance dans le cadre du – ou en relation avec le – stage effectué par le Stagiaire dans l'organisation partenaire, notamment contenues dans le rapport de stage. L'organisation partenaire a un droit de regard sur celui-ci avant sa reddition relativement aux questions de confidentialité.

Le devoir de confidentialité subsiste après la fin du stage et ne peut prendre fin, en tout ou partie, que moyennant une autorisation écrite de l'organisation partenaire.

3. DEVOIRS ET PRESTATIONS

- 3.1 Le Stagiaire s'engage à accomplir les tâches qui lui sont confiées par l'organisation partenaire avec diligence et au mieux de ses compétences.

- 3.2 L'organisation partenaire détermine, en accord avec le Stagiaire, si le stage sera rémunéré.
- 3.3 Il est de la responsabilité du Stagiaire de veiller à être assuré en cas d'accident. De plus, si le Stagiaire est domicilié à l'étranger, il est responsable de s'affilier aux assurances exigées par la législation suisse.
- 3.4 Le Stagiaire s'engage en outre à se conformer aux règles et directives internes de l'organisation partenaire, contenues le cas échéant dans un règlement et / ou dans un programme de Stage. En signant ce dernier, il reconnaît avoir pris connaissance des conditions contractuelles et s'oblige à s'y conformer.

Il respectera notamment les horaires et les usages en vigueur au sein de l'organisation partenaire.

4. DROIT APPLICABLE ET RESOLUTION DES LITIGES

- 4.1 Le présent contrat est régi par le droit suisse.

Les normes du Code des obligations et en particulier celles relatives au contrat de travail sont applicables dans la mesure où le présent contrat et ses annexes n'y dérogent pas valablement.

Fait à Lausanne, le

Le/la Stagiaire

Pour le Maître de stage

Pour l'Enseignant

Annexe(s) : Programme de Stage;
Règlement interne de l'organisation partenaire, le cas échéant.

Convention de stage pour étudiant·e en science politique

Nom et prénom du/de la stagiaire :

.....

Nom et prénom du/de la professeur·e responsable du stage :

.....

Nom et prénom du/de la maître de stage :

Nom de la firme où s'effectue le stage (raison sociale) :

.....

Adresse :

.....

.....

No de téléphone :

Organisation du stage

Stage prévu du au

Autre :

.....

.....

.....

Contenu du stage (y compris tâches du/de la stagiaire) :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Lausanne, le

Le/la professeur·e responsable :

Le/la maître de stage :

L'étudiant·e :

***Prière faire parvenir ce document à la conseillère aux études en science politique, Décanat SSP,
bureau 5141 anthropole, UNIL, 1015 Lausanne***

Stage en science politique

Evaluation du rapport écrit par l'enseignantE

Année académique /

Nom et prénom de l'étudiantE : Filière : science politique / sciences sociales (souligner ce qui convient) Titre du rapport de stage :
--

Rapport de stage

a) Remarques et commentaires généraux :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

b) Points forts :

.....
.....
.....
.....

c) Points à renforcer, développer, améliorer :

.....
.....
.....
.....d)

Evaluation du rapport de stage (note de 1 à 6, moyenne 4 ou évaluation qualitative) :

.....

Evaluation du rapport de stage (souligner ce qui convient) :

Mention « réussite »

Mention « échec »

(Si le rapport écrit ne répond pas aux critères prévus, un complément sera exigé)

Nom et prénom de l'enseignantE:

Lausanne, le :

Signature :

Prière de faire parvenir cette évaluation à la conseillère aux études en science politique, Décanat SSP, bureau 5141 anthropole, UNIL, 1015 Lausanne.

Stage en science politique

Evaluation du stage et du rapport de stage par le maître de stage

Année académique /

Nom de la firme (raison sociale) :

.....

Nom et prénom du/de la maître de stage :

.....

No de téléphone direct :

E-Mail :

Nom et prénom de l'étudiantE :

.....

Dates du stage :

1. Evaluation du stage

Remarques et commentaires généraux (réalisation des objectifs fixés, acquisitions de connaissances, aptitudes de l'étudiantE) :

.....
.....
.....
.....
.....

2. Evaluation du rapport de stage

Remarques et commentaires généraux :

.....
.....
.....

Points forts :

.....
.....
.....

Points à renforcer, développer, améliorer :

.....
.....
.....
.....

Evaluation du rapport de stage (souligner ce qui convient) :

Mention « réussite »

Mention « échec »

Si le rapport de stage ne répond pas aux critères prévus, un complément sera exigé.

Etabli le: Le/la maître de stage :

*Prière de faire parvenir cette évaluation à la conseillère aux études en science politique,
Décanat SSP, bureau 5141 anthropole, UNIL, 1015 Lausanne.*

Stage en science politique

Evaluation du stage par l'étudiant·e

Année académique /

Nom et prénom de l'étudiant·e :

Lieu de stage :

Vous venez d'effectuer un stage en cours d'études d'une durée de 6 semaines. Afin de nous permettre d'évaluer votre stage, nous vous saurions gré de répondre aux questions suivantes :

1. Etes-vous satisfait·e de ce stage

a) au niveau de l'organisation

.....
.....

b) au niveau du contenu

.....
.....

c) au niveau de l'encadrement (maître de stage et enseignant·e)

.....
.....

d) autre

.....
.....

.....

2. Le stage s'est-il déroulé conformément à ce qui avait été convenu (feuille de stage) ? Si non, quels changements sont intervenus ? Pourquoi ?

.....
.....
.....
.....

3. Votre stage a-t-il été rémunéré* ? Si oui, indiquez sous quelle forme (perception d'un salaire, dédommagement pour le transport ...) ?

.....
.....
.....

4. Compétences développées durant ce stage

.....
.....

5. Remarques, suggestions, critiques

.....
.....
.....

Lausanne, le :

Signature :

*Prière de faire parvenir cette évaluation à la conseillère aux études en science politique,
Décanat SSP, bureau 5141 anthropole, UNIL, 1015 Lausanne*

* Votre réponse nous permettra de savoir quelles sont les pratiques des employeurs en la matière